



JYSK  
Employee

# Code of Conduct



# Notre responsabilité partagée

## Message du President & CEO de JYSK

Chez JYSK, nous sommes convaincus que la manière dont nous menons nos activités reflète qui nous sommes.

Notre succès repose sur les Valeurs et le Leadership solides de JYSK, qui guident nos actions et nos décisions au quotidien. Ce Code de Conduite des employés a pour but de garantir que chaque collaborateur respecte les normes et les politiques qui font de JYSK une organisation fiable, respectée et performante.

Les Valeurs JYSK ont été définies par notre fondateur, Lars Larsen. Elles définissent le comportement et l'attitude attendus de vous en tant qu'employé de JYSK. Il en va de même pour le Leadership JYSK de nos dirigeants.

Il est important de comprendre qu'en tant qu'employés de JYSK, nous sommes tous les ambassadeurs de nos valeurs. En respectant ce Code de Conduite, vous contribuez à créer un environnement de travail où chacun peut s'épanouir, où les clients se sentent valorisés et où notre entreprise continue de grandir de manière responsable.

**Rami Jensen**  
President & CEO  
JYSK

# Représenter JYSK

En tant qu'employés JYSK, nous sommes tous les ambassadeurs de l'entreprise, tant en interne qu'en externe. Nos actions et attitudes individuelles, ainsi que la façon dont nous communiquons ont une incidence directe sur la réputation de JYSK. En respectant nos valeurs, en fournissant un excellent service et en agissant avec professionnalisme et fierté, nous instaurons un climat de confiance avec nos clients, nos collègues et notre entourage, garantissant ainsi que JYSK soit considéré comme une entreprise fiable et respectée.

# Valeurs et Leadership JYSK

Nos Valeurs JYSK - Commerçant, Collègue et Esprit d'entreprise - ainsi que notre Leadership JYSK - Leader, Coach et Communicant - définissent les comportements et attitudes attendus de chacun d'entre nous. Ces valeurs ne sont pas que des mots. Ce sont des principes qui façonnent la manière dont nous interagissons avec nos collègues et nos clients.

## Valeurs



**Commerçant**



**Collègue**



**Esprit d'entreprise**

## Leadership



**Leader**



**Coach**



**Communiquant**

# Engagement social

## Conditions de travail responsables et travail en équipe

Chez JYSK, nous nous efforçons d'offrir à tous nos employés des conditions d'emploi équitables et un environnement de travail sûr, tant sur le plan physique que mental. JYSK respecte la législation en vigueur et les accords collectifs.

Notre style de management à la scandinave met l'accent sur la confiance et la responsabilisation, car nous sommes convaincus que cela favorise la motivation et l'engagement. Le respect mutuel est l'un des éléments de nos valeurs JYSK. Nous pensons que faire preuve de respect les uns envers les autres permet de créer une culture inclusive, que nous considérons comme le fondement de la diversité dans notre entreprise. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de discrimination, comme le stipulent clairement nos valeurs.

Chez JYSK, le travail d'équipe est essentiel à notre réussite. Nous nous soutenons mutuellement, communiquons de manière ouverte et honnête, et faisons preuve de flexibilité en aidant nos collègues quand cela est nécessaire. En travaillant ensemble avec une attitude positive, nous créons un environnement accueillant tant pour nos équipes que nos clients, en veillant à ce que chacun puisse contribuer à nos objectifs communs.

Chez JYSK, nous avons le droit et le devoir de nous exprimer et des mesures seront prises si nécessaires pour garantir que notre lieu de travail reste un environnement solide et sûr. C'est pourquoi nous menons régulièrement des enquêtes afin de recueillir des retours sur des sujets tels que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, le manager direct et la satisfaction au travail. Sur base de ces retours, les managers et les membres de leurs équipes s'accordent sur des actions pour poursuivre le développement de l'équipe et de chaque collaborateur.



## Santé, sécurité et bien-être

Pour JYSK, le bien-être se définit comme un état de sécurité, de santé, de bonheur et de motivation. La sécurité, la santé physique et mentale et le bien-être de tous les employés est une priorité absolue chez JYSK.

En tant qu'employé de JYSK, vous avez la responsabilité de respecter les normes en vigueur afin d'assurer votre sécurité, celle de vos collègues et des tiers travaillant sur nos sites.



# Engagement environnemental

Chez JYSK, nous prenons le changement climatique très au sérieux et nous nous sommes fixés des objectifs concrets pour réduire notre impact sur l'environnement. Nos objectifs concernent à la fois nos magasins, nos centres de distribution et nos bureaux, ainsi que les émissions provenant de notre chaîne de valeur, c'est-à-dire la fabrication de nos produits, leur transport, etc. Nous avons tous la responsabilité de contribuer à la réalisation de ces objectifs par nos gestes au quotidien, en limitant notre consommation d'énergie, en recyclant et en étant soucieux des coûts.

Cela est important tant qu'un point de vue environnemental que financier.

# Gouvernance et respect de la législation

Chez JYSK, nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils agissent dans le strict respect de la loi et qu'ils respectent les normes d'intégrité qui leur sont imposées. Cela implique de se conformer à la fois aux exigences légales et aux politiques internes de JYSK dans tous les aspects de votre travail.

Nos attentes comprennent (entre autres) :

- Droit de la concurrence : Toujours respecter les règles d'une concurrence loyale et éviter toute pratique susceptible de restreindre ou fausser la concurrence.
- Protection des données (RGPD) : Traiter les données à caractère personnel de manière responsable et conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données.
- Lutte contre le blanchiment d'argent : N'entrez ou ne participez jamais à des activités susceptibles d'impliquer du blanchiment d'argent.
- Lutte contre la corruption : Ne proposez, n'offrez ou n'acceptez pas de pots-de-vin ou tout autre avantage inapproprié.

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres exigences et recommandations sont décrites dans les directives de JYSK, disponibles sur MYJYSK. Outre ces directives, vous trouverez également du matériel de formation pour vous aider à comprendre et à appliquer ces règles dans votre travail au quotidien.

Il est impératif d'agir dans le respect des règles : cela est essentiel pour protéger nos clients, nos partenaires commerciaux et la réputation de JYSK. En adhérant à ces principes, nous veillons à ce que JYSK exerce ses activités de manière responsable, éthique et conformément aux normes légales et commerciales.

# Non-respect

Tout soupçon de non-respect du présent Code de Conduite ou de comportement inapproprié doit être signalé dès que possible. Les signalements doivent être adressés au manager direct, ou, si le manager direct est concerné par le signalement, à son supérieur, ou, en dernier ressort, au President & CEO de JYSK.

Si vous êtes informé d'un comportement non-conforme et que vous avez une raison de ne pas en parler à votre manager direct en utilisant votre droit et devoir de vous exprimer, vous pouvez toujours utiliser l'application JYSK Whistleblower pour signaler ce comportement de manière anonyme.

Le non-respect de ce Code de Conduite peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Si une violation du Code de Conduite constitue une infraction à la loi, elle peut donner lieu à des poursuites judiciaires.

# Informations complémentaires et formation



Le présent Code de Conduite définit les principes fondamentaux pour tous les collaborateurs de JYSK. L'ensemble des politiques et procédures est disponible sur notre intranet MYJYSK/MYJYSKdocs.



Nous proposons également des formations et des modules d'apprentissage en ligne sur divers sujets abordés dans le présent Code de Conduite des Employés. Tous les employés ont accès à l'application de formation, MYLEARN, où ils peuvent trouver des formations et des supports pédagogiques adaptés.



**JYSK Belgique**  
Bredabaan 1285 C  
2900 Schoten  
Belgique

+32 (3) 808 28 03

[JYSK.be](http://JYSK.be)

